

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Le 08 avril deux mille vingt-cinq à 11 heures le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (Seconde convocation suite à absence de quorum lors de la première réunion).

DELIBERATION N° 01-01

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Présents :

Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Magali VALIORGUE.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Virginie CLAVE, Céline FOURNIER, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 02 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe LAMARQUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 08

Votants/Pour : 07

Ne prends pas part au vote : 1



LE COMITE SYNDICAL

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020, notamment son article 15 relatif au budget du Syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

D'approuver le Compte Financier Unique 2024 - budget principal - du Syndicat mixte Alpi.

Synthèse du Compte Financier Unique 2024 – Section de fonctionnement

DEPENSES	BP+DM 2024	CFU 2024	% de réalisation
011- Charges à caractère général	991 898,00 €	662 659,26 €	67 %
012- Charges de personnel	3 059 420,00 €	2 903 141,54 €	95 %
65- Autres charges de gestion courante	871 820,00 €	763 081,71 €	88 %
66- Charges financières	4 400,00 €	3 506,59 €	80 %
67- Charges spécifiques	11 849,67 €	6 091,00 €	51 %
68- Dotations aux provisions et dépréciations	17 000,00 €	16 500,00 €	97 %
042- Opérations d'ordre entre sections	968 915,78 €	869 634,99 €	90 %
023- Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	-	-
TOTAL DEPENSES	5 925 303,45 €	5 224 615,09 €	88 %
RECETTES	BP+DM 2024	CFU 2024	% de réalisation
013- Atténuation de charges	5 400,00 €	13 099,39 €	243 %
70- Produits des services et des ventes	3 137 460,00 €	3 274 452,92 €	104 %
74- Dotations et participations	1 024 530,00 €	1 022 785,74 €	99,9 %
75- Autres produits de gestion courante	1 127 396,00 €	965 900,40 €	86 %
77- Produits spécifiques	0,00 €	1 735,00 €	-
78- Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	0,00 €	5 666,00 €	-
042- Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	-
002- Excédent de fonctionnement reporté	630 517,45 €	630 517,45 €	100 %
TOTAL RECETTES	5 925 303,45 €	5 914 156,90 €	99 %
RESULTAT CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT A affecter au BP 25		689 541,81 €	



Synthèse du Compte Financier Unique 2024 – Section d'investissement

DEPENSES	BP+DM 2024	CFU 2024	% de réalisation	RAR 2024
16- Emprunts et dettes assimilés	30 000,00 €	29 817,39 €	99 %	
204- Subventions d'équipements versées	20 543,41 €	2 548,21 €	12 %	
20- Immobilisations incorporelles	688 183,98 €	545 587,66 €	79 %	13 800,00 €
21- Immobilisations corporelles	849 487,73 €	743 092,80 €	87 %	21 267,00 €
041- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	774,00 €	0,00 €	0 %	
TOTAL DEPENSES	1 588 989,12 €	1 321 046,06 €	83 %	35 067,00 €
RECETTES	BP+DM 2024	CFU 2024	% de réalisation	RAR 2024
10- Dotations	0,00 €	0,00 €	0 %	
16- Emprunts	339 000,00 €	350 000,00 €	103 %	
040- Opérations d'ordre entre sections	968 915,78 €	869 634,99 €	90 %	
041- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	774,00 €	0,00 €	0 %	
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0 %	
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	280 299,34 €	280 299,34 €	100 %	
TOTAL RECETTES	1 588 989,12 €	1 499 934,33 €		
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT A affecter au BP 25		178 888,27 €		

Article 2 :

D'approuver le Comte Financier Unique 2024 - budget annexe - du Syndicat mixte Alpi.

Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe

DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION	BP 2024	CFU 2024	% de réalisation
011- Charges à caractère général	1 000,00	497,00	50 %
65- Autres charges de gestion courante	69 245,03	67 006,52	97 %
67- Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0 %
68- Dotations aux provisions	200,00	0,00	0 %
69- Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 500,00	1 007,00	67 %
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	72 445,03	68 510,52	95 %
RECETTES SECTION D'EXPLOITATION	BP 2024	CFU 2024	% de réalisation
70- Produits des services et des ventes	53 905,00	67 790,77	126 %
77- Produits exceptionnels	0,00	42,96	-
78- Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	181,00	-
002- Résultat d'exploitation reporté	18 540,03	18 540,03	100 %
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	72 445,03	86 554,76	119 %
RESULTAT SECTION D'EXPLOITATION - A reporter au 002 du BP 2025		18 044,24	

Article 3 :

D'autoriser la Présidente pour signer les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 040-254003304-20250408-08042024_01_01B-BF



Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mont-de-Marsan, le 08 avril 2025

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-